

# Appel à candidature pour la résidence de recherche et de création Maison du Patrimoine François-Flohic à Six-Fours les Plages

Modalités de sélection des artistes

## 1. Les candidatures

L'appel à candidature est ouvert aux artistes professionnels. Ils doivent justifier d'un numéro de Siret, un Kbis ou un numéro d'inscription à la Maison des artistes, l'URSSAF, l'Agessa ou une association reconnue d'utilité publique.

Les artistes doivent prévoir pendant leur résidence des temps de partages et des rencontres en lien avec leur projet artistique avec différents public.

Les artistes s'engagent à respecter le projet pour lequel ils ont été sélectionnés.

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- CV, indiquant le parcours, la formation et les différentes expériences artistiques professionnels
- Note d'intention (pertinence du projet, volonté de travail en lien avec l'environnement local)
- Portfolio
- Coordonnées, adresse postale, courriel, numéro de téléphone
- N° Siret
- Réseaux sociaux, sites internet, facebook, instagram.. (éventuellement)
- Indiquer les dates privilégiées par rapport au calendrier des résidences 2023 (plusieurs créneaux de préférence)

Les dossiers de candidatures sont à envoyer au plus tard le **samedi 15 octobre 2022** à l'adresse suivante :

[arts-plastiques@mairie-six-fours.fr](mailto:arts-plastiques@mairie-six-fours.fr)

Un retour sera fait aux candidats au plus tard le **mercredi 2 novembre 2022**.

## 2. Calendrier des résidences 2023

Toutes les résidences sont établies sur une durée de 30 jours.

Les dates à pourvoir concernant la résidence à la Maison du Patrimoine 2023 sont les suivantes :

- Du jeudi 2 février au vendredi 3 mars
- Du jeudi 13 avril au vendredi 12 mai
- Du vendredi 19 mai au samedi 17 juin
- Du jeudi 22 juin au vendredi 21 juillet
- Du jeudi 27 juillet au vendredi 25 août
- Du jeudi 5 octobre au vendredi 3 novembre

Pour plus d'informations vous pouvez nous contacter au : **04 94 10 49 90**